



Procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Apel Albert de Mun à Nogent-sur-Marne

Date : jeudi 9 octobre 2025

Lieu : Albert de Mun à Nogent-sur-Marne

Membres présents (35)

Membres représentés : (15)

Ce qui porte le nombre de voix à **50.**

La séance est ouverte à 19h00

La présidente remercie tous les membres présents et excuse les absences.

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de Albert de Mun à Nogent-sur-Marne se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidente au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Mme la présidente constate que 50 membres de l'association sont présents ou représentés. Ce qui porte le nombre de voix à 50. L'assemblée générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.

Conformément à l'article 8.2 des statuts, les adhérents sont réunis en AGE ce jour suite à l'AGE du 23 septembre 2025 qui n'a pas pu délibérer car le quorum n'était pas atteint.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

1. Vote des statuts

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts ;
- Un exemplaire des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs s'agissant de l'assemblée générale extraordinaire.

1. Statuts – Vote

Mme la présidente donne ensuite lecture des statuts et explique les modifications qui ont été apportées.

Il y a quelques changements notables sur ces derniers :

- Article 7 – Administration
 - 1) Le conseil d'administration
 - L'augmentation du nombre de membres du conseil d'administration, passant de 16 à 25.
 - La cooptation ne figure plus dans les statuts rédigés par l'APEL nationale.
- Article 8 – Assemblée générale
 - 1) Assemblée générale ordinaire : Les élections des membres du conseil d'administration font l'objet d'un vote à bulletin secret.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte donnant lieu à des échanges entre les membres de l'assemblée.

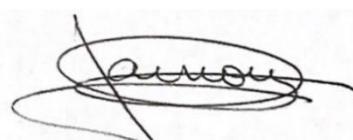
- Cette résolution est soumise au vote.

0 voix contre	0 abstention	50 voix pour
✓ Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.		

*L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée,
la présidente lève la séance à 19h25.*



Emmanuelle Aboukrat
La présidente



Christine Arnoux
La secrétaire